

-----  
**VILLE DE PROVINS**  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

-----

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---oooOooo---

N° 2023.62

**ACCEPTATION D'UNE DONATION D'ŒUVRES  
AU MUSEE DE PROVINS ET DU PROVINOIS  
(Donation MOURLOT-HAMMER)**

**La séance continue**

Accusé de réception en préfecture  
N° 25792-20231019-DEL-2023-62-DE  
Date de transmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023

**Le Maire expose au Conseil :**

- Pour mémoire, par lettre en date du 4 avril 2023, la Ville de Provins a été informée de la volonté de M. Jean-Pierre HAMMER de faire don à la Ville de Provins d'un choix d'œuvres de Maurice MOURLOT (peintre lithographe 1906 – 1983) qui a habité à Saint-Loup-de-Naud où il a peint notamment des sujets de la vie rurale durant de nombreuses années. Il a également collaboré régulièrement avec les éditions Bordas et aussi illustré des livres de Colette, Edmond Rostand, Louis Pergaud, Joseph Kessel.
- Les œuvres de cette donation composées de 7 huiles, 4 lithographies, 3 bois gravés et 9 dessins de Maurice MOURLOT et de 2 lithographies de Jean-Pierre HAMMER inscrites à l'inventaire du musée municipal. Elles feront l'objet d'une exposition permanente, pour faire connaître l'œuvre de M. MOURLOT au public le plus large.
- Considérant que cette donation fera l'objet d'une convention de don et d'une délibération du Conseil Municipal.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code du Patrimoine.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :**

- ⇒ D'accepter la donation des œuvres de M. MOURLOT par M. Jean-Pierre HAMMER, exécuteur testamentaire pour le Musée de Provins et du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le

réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 25/10/2023



Olivier Lavenka  
O. LAVENKA

## CONVENTION DE DON

Entre

**M. Jean-Pierre HAMMER**, Professeur émérite des universités, lui-même peintre et biographe de Maurice Murlot et auteur de quatre ouvrages sur cet artiste et agissant en qualité de propriétaire

ci-après dénommé « l'ayant droit »

d'une part ;

et

**La Ville de Provins** (Numéro SIRET : 217 703 792 000 10), représentée par **M. Olivier LAVENKA**, en sa qualité de maire, agissant conformément à la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020, reçue en sous-préfecture de Provins le 27 mai 2020, portant inventaire des délégations accordées par le conseil municipal au bénéfice du maire

ci-après désignée « la Ville de Provins »

d'autre part ;

**Préambule :**

Considérant l'intérêt artistique de l'œuvre de Maurice Murlot (1906 -1983), peintre, lithographe et dessinateur ;

Considérant les liens de Maurice Murlot avec Saint-Loup-de-Naud où il vécut de nombreuses années – dans l'ancienne mairie-école – ainsi qu'avec toute la région ;

Considérant les missions de conservation et d'enrichissement du patrimoine du Musée de Provins et du Provinois, Musée municipal (Musée de France), notamment en ce qui concerne le Provinois ;

Considérant le souhait de Jean-Pierre Hammer, ayant droit, de voir des œuvres de Maurice Murlot conservées dans un établissement dont la pérennité est une garantie de sûreté ;

Vu l'article L.1121-2 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux dons et legs faits aux établissements publics de l'État ;

**Il est convenu ce qui suit :****Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Jean-Pierre Hammer fait don à la commune de Provins, afin qu'ils soient conservés au Musée municipal, qui l'accepte, d'un ensemble d'huiles, d'estampes, de dessins à la mine de plomb, répertoriés dans la liste jointe en annexe, ci-après dénommées « les œuvres ».

**Article 2 : Conditions**

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties, avec pour seule condition la présence permanente d'une sélection d'œuvres de Maurice Murlot sur les cimaises du Musée.

**Article 3 : Lieu et conditions de conservation**

J.P.H.



Ces œuvres sont confiées à la Direction du Musée qui s'engage à les conserver dans les meilleures conditions et à en assurer la communication.

**Article 4 : Inventaire**

Ces œuvres seront inventoriées par le Musée et inscrites à l'inventaire du Musée afin de leur assurer une signalisation identique à celle des autres fonds artistiques du Musée.

**Article 5 : Propriété intellectuelle**

L'ayant droit donne une autorisation permanente de reproduction et de représentation des documents en question, sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales (édition, internet, audiovisuel...) Dans ce cas, l'autorisation de l'ayant droit sera requise conformément à la législation applicable en matière de droit d'auteur.

Le Musée quant à lui garantit le respect du droit moral, c'est-à-dire le respect du nom, de la qualité et de l'œuvre.

L'ayant droit garantit le Musée contre tout recours ou éviction de tiers.

**Article 6 : Frais**

En aucun cas ce don ne pourra entraîner de conséquence pécuniaire pour le Musée.

**Article 7 : Date d'effet**

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties.

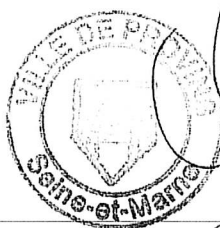
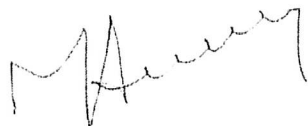
**Article 8 : Litige**

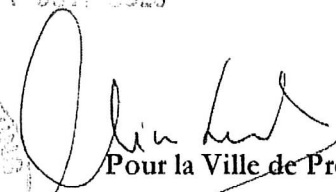
Tout litige relatif au présent accord sera réglé par voie amiable. En cas de désaccord persistant, compétence sera attribuée au tribunal administratif de Seine et Marne.

Fait en trois exemplaires originaux, à Provins, le 11 05 2019

L'ayant droit

M. Jean-Pierre HAMMER



  
Pour la Ville de Provins

M. Olivier LAVENKA

# Maurice MOURLOT

## Huiles

Saint-Loup-de-Naud à l'ânon (1958)	54 x 65	(n° 203)
Le petit pont à Saint-Loup-de-Naud (1970)	65 x 54	(n° 211)
Saint-Loup aux deux arbres	46 x 65	(à restaurer) (n° 234)
Saint-Loup derrière les arbres	56 x 38	(n° 238)
Saint-Loup vu d'en bas ou Femme à la brouette (1958)	54 x 72	(n° 266)
Printemps (1960)	54 x 73	(n° 279)
La Tour César à Provins (1963)	65 x 54	(n° 334)

## Lithographies

Poissons, écumoire, vase	N&B	38 x 50	10/12
Pie et geai	N&B	27 x 39	5/20
Les cerfs	couleur	40 x 57	9/15
Saint-Loup-de-Naud en hiver	couleur	18 x 13	146/150

## Bois gravés

Les deux charretiers	N&B	7 x 12,5	28/30
La jeune fille au lys	sanguine	38 x 28	ea
Ex libris (1938)	N&B	5,5 x 4,5	signé J.M. MOURLOT

J.P. Ho



## Dessins

Attelage & bottes de foin	24 x 32
Bœufs & personnages	25 x 32
Charrette aux trois chevaux	18 x 24
Couple de paysans au champ	24 x 32
La forge des frères Bodot à Saint-Loup-de-Naud	24 x 29
Panier & deux chats	28 x 22
Poules, coq au village	24 x 32
L'église de Saint-Loup-de-Naud	24 x 34
Le petit pont à Saint Loup-de-Naud	34 x 44

## Jean-Pierre HAMMER

## Lithographies

Eden	7 couleurs	24 x 20	17/30
Invitation	7 couleurs	24 x 20	ea

J-P H.



20